



Nos engagements

● Développer un service ouvert à toutes les collectivités

Toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics de la Gironde peuvent conventionner au service de remplacement et renfort (SRE) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Des actions de communication et des moyens d'animation sont mis en œuvre pour promouvoir auprès du plus grand nombre les actions du service de remplacement et renfort.

● Assurer le remplacement, le renfort en cas d'absences ou d'empêchements temporaires de vos agents

Le service de remplacement et renfort s'engage à répondre à l'ensemble de vos demandes sur toutes les filières de la fonction publique territoriale à l'exception des filières sécurité.

Le service de remplacement et renfort se propose également de réaliser le portage administratif et salarial de contrat de vos recrutements temporaires.

● Définir des priorités d'intervention, cibler des profils correspondant à vos besoins

Des priorités selon les motifs d'intervention sont arrêtés pour apporter des réponses rapides et adéquates à vos besoins formulés.

● Exercer ses missions dans un cadre juridique précis et clair

Selon l'article 3-7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion doit être sollicité avant le recours aux entreprises intérimaires qu'il s'agisse de collectivités/établissements affiliés ou non.

S'agissant des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant, le recours à l'intérim ne peut avoir lieu que lorsque le Centre de Gestion dont ils relèvent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement prévue à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984- circulaire du 3 août 2010 relative aux modalités de recours à l'intérim dans la fonction publique.

Le service de remplacement et renfort vous apporte une solution plus adaptée à vos besoins et plus proche des métiers exercés dans les collectivités territoriales qu'une entreprise intérimaire.

● Travailler dans le respect de la législation

Le service de remplacement et renfort s'engage à respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et conventionnels applicables. Un effort particulier pour la promotion des règles d'hygiène et de sécurité au travail, tant en direction des agents de remplacement que des collectivités et de leurs établissements publics ayant conventionné est réalisé.

Nous garantissons la mise en oeuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

● Promouvoir et stabiliser l'emploi

Une politique dynamique de l'emploi est développée (formation continue, qualification, déroulé de carrière, personne en situation de handicap...) pour assurer la promotion des métiers en tension de la fonction publique territoriale.

● Informer et former nos salariés et nos collectivités ayant conventionné

Des outils de communication et des formations adaptés aux besoins des agents de remplacement et des collectivités ayant conventionné sont mis en place.

● Travailler en concertation dans le cadre de la coopération régionale

Le service de remplacement et renfort collabore avec l'ensemble des services de remplacement et renfort des centres de gestion présents en région Nouvelle-Aquitaine et travaille en concertation afin d'améliorer ses pratiques.

● Respecter les orientations définies avec nos partenaires

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion est garant de la bonne politique de gestion du service de remplacement et renfort. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Gironde recherche un maillage du territoire avec le partenaire Pôle Emploi notamment.

Au quotidien les agents du service de remplacement et renfort s'engagent sur :

- l'accueil,
- l'écoute,
- la qualité et la pertinence des informations fournies,
- le fait de qualifier au mieux votre demande,
- l'apport d'un conseil professionnel,
- le fait de vous apporter une réponse dans des délais raisonnables.

Pour respecter nos engagements, nous améliorons notre organisation et faisons évoluer nos compétences.

Nous nous engageons à mieux prendre en compte vos suggestions et réclamations et à vous solliciter pour progresser.



Pour aller plus loin :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/label-diversite-dans-la-fonction-publique>